70557 - Est il permis de regarder des films ou des séquences de films pour en tirer des leçons

question

Ces temps-ci on a diffusé la séquence d'un film dans lequel voit une femme mourir alors qu'elle entretient des rapports sexuels illicites. La séquence est évidemment brouillée de manière à ne laisser apparaître que le visage de la femme mourante..Est il permis de regarder cela pour en tirer une leçon et le diffuser tout en sachant qu'il est déjà diffusé dans les clubs? Comment juger le visionnage d'éléments pareils concernant les accidents d'automobile et ce que la TV diffuse au sujet des désastres, de tremblements de terre, de chutes mortelles de personnes du haut de montagnes, d'effondrement de murs de stade, de crash d'avions ou d'âmes rendues dans de néfastes circonstances comme les accidents de la circulation transmis en direct ou enregistrés sur vidéocassette?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il n'est pas permis de montrer une femme nue dans une séquence vidéo et diffuser celle-ci sous prétexte que qu'elle peut avoir un impact sur les gens. Il est bien connu que la femme est une awra (son corps doit être décemment couvert). Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui)a dit: La femme est awra (Rapporté par at-Tirmidhi,1173) et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi. Aussi n'est il pas permis de la regarder ni directement ni sur une photo. La seule exception admise par la charia concerne les cas de nécessité et de contrainte comme le fait de regarder sa financée ou en cas de témoignage ou de traitement d'une maladie et d'autres cas pareils.

Les séquences touchantes, notamment celles qui portent sur de mauvaises situations telles que

celle évoquée dans la question ou des éléments diffusés concernent l'effondrement d'une salle où hommes et femmes dansent et consomment de l'alcool (doivent nous faire réfléchir). Cependant, cette considération , à elle seule, n'autorise pas la diffusion ou le visionnage de ces éléments. Si on persiste à les diffuser, que l'on brouille complètement l'image de la femme.

Il est certes permis de diffuser des éléments portant sur les accidents de la circulation, sur les explosions, sur les tremblements de terre et d'autres événements pareils pour en tirer des leçons, pourvu que cela ne s'accompagne pas de photos de femmes ou d'exposition de séances de nudité féminine.

Nous pensons que le musulman emploie le Coran et la Sunna authentique pour rappeler aux gens (leurs devoirs religieux). En outre, rien n'interdit, l'usage de récits dans les sermons, à condition d'éviter les récits apocryphes et ceux qui ont un caractère érotique.

Allah le sait mieux.